

# Bulletin Municipal



# Teilhet

2017

*Bulletin Municipal édité par la Commune de Teilhet*

**Directeur de Publication :** Bernard Duverger

**Mise en Page & Impression :** Agence iCombrailles - Pionsat

**Tirage :** 200 exemplaires

# *La Mairie à votre service*

04.73.85.01.84

mairie.teilhet63@wanadoo.fr



**Secrétariat ouvert au public  
du Lundi au Vendredi  
de 15 heures à 17 heures**

# Le mot du Maire

**C**ette année 2017 est sans nul doute d'une importance capitale pour notre pays et pour ses habitants.

Des promesses et des engagements non tenus, une insécurité permanente, une injustice sociale de plus en plus présente, une pauvreté grandissante ont permis dans plusieurs pays de voir le populisme, le communautarisme s'emparer légitimement du pouvoir. La mondialisation et le libéralisme ont enfin montré partout dans le monde leurs effets pervers. La composante sociale et humaine doit être enfin prise en compte. L'individualisme et le chacun pour soi ne sont pas compatibles avec les valeurs de notre démocratie : Liberté, Egalité, Fraternité.

Que dire de la vertu de ces dirigeants qui se gavent d'argent public au bénéfice de leurs proches et nous donnent des leçons de morale. Ceux-là qui se permettent de juger de l'utilité des fonctionnaires dans notre société. Les mêmes qui briguent la présidence de notre République.

Les élections présidentielles dans un premier temps puis les législatives quelques semaines plus tard vont décider de notre devenir. L'abstentionnisme fait systématiquement le jeu des extrémistes.

Ne laissons pas à d'autres le soin de décider de notre avenir. Votons.

Dans ce contexte peu rassurant, il y a toujours sur notre commune des personnes, qui à titre personnel ou au sein du monde associatif, se dévouent sans compter et sans aucun intérêt personnel pour le bien de tous. Cet engagement pour autrui est la base de la fraternité, c'est aussi la base de toute vie sociale. Au nom de tous je les remercie pour cet engagement.

Malgré des conditions économiques peu favorables, voir même incertaines pour l'avenir des petites communes, nous avons engagé divers projets pour notre commune.

Pour cette nouvelle année, l'équipe municipale a souhaité encore une fois, apporter son soutien à l'économie locale. Nous terminerons les derniers travaux de remises aux normes de l'église ainsi que la réfection de la voûte du chœur.

Sur le réseau de voirie communale, nous continuons l'empierrement des chemins de terre et la reprise des bicouches sur les voies desservant les villages.

Je veux profiter de cette occasion pour remercier très sincèrement les habitants du village des ayes qui ont transféré à la commune, à l'unanimité, l'ensemble de leurs biens de section.

Grâce à ce transfert et au plan d'aménagement de bourg que nous avons mis en place il y a quelques années, nous allons procéder à l'aménagement du communal des ayes, bordures de trottoir, place de parking, enrochement et plantations.

Encore un grand merci à vous tous pour votre civisme et votre générosité pour notre commune et ses habitants.

Etre capable de faire passer l'intérêt général avant son petit intérêt personnel mérite d'être mis en exergue, ce n'est pas naturel pour tous.

Grace à vous, à nos différents partenaires notre petite commune s'embellit chaque année un peu plus. Teilhet est une commune où il fait bon vivre dans une ambiance agréable et sereine bien loin de tous les tumultes.

Je veux souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui se sont installés sur notre commune au cours de l'année passée, les services de la mairie sont à leurs dispositions pour leurs apporter aide et soutien.

Avec cette nouvelle année, un espoir de renouveau s'installe dans notre pays, chacune et chacun d'entre nous souhaite une France plus juste, plus dynamique tout en préservant nos valeurs.

L'équipe municipale et moi-même vous présentent à toutes et à tous leurs vœux les plus sincères. Que 2017 soit l'accomplissement de vos projets les plus chers.

*Bernard DUVERGER, Maire*



Meilleurs  
VŒUX 2017



*Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux,  
les membres du CCAS et le personnel communal  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017*

### Programmation F.I.C. - Fonds d'Intervention Communal 2016-2017-2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C) qui s'appliquera pour les 3 prochaines années, à savoir 2016, 2017 et 2018. Il indique que la dépense subventionnable maximum sur 3 ans s'élève à 275 000 € HT, dont 216 975 € HT pour la voirie, avec un taux d'intervention F.I.C de 30 et un coefficient départemental correcteur dit de solidarité de 1,07 %. Il convient de programmer les travaux pouvant être financés par le F.I.C et d'établir un échéancier sur 3 ans de ces projets.

Le Conseil Municipal décide de la programmation par année des différents projets :

- Année 2016 : Travaux de réfection de l'église : 90 000 € HT
- Année 2017 : Travaux de voirie communale : estimation : 90 000 € HT
- Année 2018 : Travaux de voirie communale : estimation : 95 000 € HT

Ces projets sont soumis à l'examen de l'Assemblée.

Il est devenu indispensable de réaliser des travaux à l'intérieur de l'église. L'état actuel du bâtiment ne répond plus aux règles de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et d'économie d'énergie. Il est urgent d'effectuer les travaux nécessaires à ces mises aux normes et à la sauvegarde de l'édifice. Devant l'ampleur des travaux à effectuer, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que ces travaux soient réalisés en deux phases : en 2016, réfection totale de la tribune et des crépis intérieurs de l'église, puis en 2017, la réfection complète de l'installation électrique, l'électrification des cloches, la mise en place d'un chauffage, d'un dispositif de protection contre la foudre sur le clocher, et les finitions plâtrerie, peinture sur le chœur et les huisseries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après étude des différents devis, approuve le projet et décide de faire réaliser la première tranche des travaux pour un montant prévisionnel total de 86 704,42 € HT, soit 104 045,30 € TTC

- retient les entreprises suivantes :

ENTREPRISES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
ROUGIER SARL	Maçonnerie	81 373,42 €	97 648,10 €
Combrailles Habitat	Menuiserie tribune	5 331,00 €	6 397,20 €
	<b>TOTAL</b>	<b>86 704,42 €</b>	<b>104 045,30 €</b>

- sollicite son inscription auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Intervention Communal 2016 pour une subvention aussi élevée que possible,
- arrête les modalités de financement :
- subvention versée par le Département, 30 % du montant total HT des travaux avec un coefficient départemental de 1,07 % calculé sur la subvention
- part contributive de la Commune assurée par les ressources propres de la commune et/ou réalisation d'un emprunt.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

## Demandes d'adhésions à l'EPF-Smaf Auvergne

- les communes de :
  - VERNEUGHEOL (Puy-de-Dôme), par délibération du 2 septembre 2015,
  - CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
  - BONNEVAL (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
  - LE BREUIL (Allier), par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
  - JALIGNY-SUR-BESBRE (Allier), par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
  - SAINT-FLOUR (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,
- la communauté de communes du LIVRADOIS PORTE D'AUVERGNE (Puy-de-Dôme), composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint-Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions précitées.

## Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

Afin de poursuivre l'action menée par le SMADC pour la création d'un territoire vivant, solidaire, homogène dans le cadre de l'intercommunalité sur tout le territoire des Combrailles, il apparaît indispensable que toutes les communes formant le SMADC appartiennent à des communautés de communes dont le siège est dans les Combrailles.

Les délégués du SMADC des 103 communes des Combrailles, réunis en assemblée générale, demandent que toutes les communes qui appartiennent au territoire du SMAD des Combrailles, soient intégrées à une Communauté des Combrailles existante dans le projet de Madame le Préfet, à savoir :

■ les communes de Saint-Julien-Puy Lavèze, Saint-Ours les Roches et Pulvérières, à la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon au projet préfectoral, n° 8.

■ la commune de Charbonnières-les-Varennes soit intégrée à la Communauté de Communes de Côtes de Combrailles et Manzat communauté + les 8 communes de Menat, au projet préfectoral n° 10.

Le Conseil Municipal adopte la dite délibération et demande en conséquence la modification de l'arrêté préfectoral pour le schéma proposé par Madame le Préfet dans les conditions ci-avant précisées. La présente délibération étant transmise à Monsieur le rapporteur de la CDCl et à Madame le Préfet et valant demande d'amendement.

## SÉANCE DU 19 AVRIL 2016

### Examen et vote du Compte Administratif de l'Exercice 2015

Présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		93 719,28	29 445,99		29 445,99	93 719,28
Opérations de l'exercice	149 527,26	234 388,01	182 675,80	80 507,88	332 203,06	314 895,89
<b>TOTAUX</b>	<b>149 527,26</b>	<b>328 107,29</b>	<b>212 121,79</b>	<b>80 507,88</b>	<b>361 649,05</b>	<b>408 615,17</b>
Résultats de clôture		178 580,03	131 613,91			46 966,12
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>149 527,26</b>	<b>328 107,29</b>	<b>212 121,79</b>	<b>80 507,88</b>	<b>361 649,05</b>	<b>408 615,17</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>178 580,03</b>	<b>131 613,91</b>			<b>46 966,12</b>

## Résultat d'exécution du Budget

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'Investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
INVESTISSEMENT	- 29 445,99	0,00	- 102 167,92	- 131 613,91
FONCTIONNEMENT	123 165,27	29 445,99	84 860,75	178 580,03
TOTAL	93 719,28	29 445,99	- 17 307,17	46 966,12

## Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2015, de la manière suivante :

- 131 613,91 euros en Section d'Investissement à l'article 1068 : Excédents de Fonctionnement capitalisés
- et le solde : 46 66,12 euros à la Section de Fonctionnement à l'article 002 : Excédent antérieur reporté.

## Examen et vote du Budget Primitif de l'Exercice 2016

L'Assemblée procède au vote du Budget primitif de l'exercice 2016, qui est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : 269 162,12 Euros
- Section d'Investissement : 426 876,71 Euros

## Vote des taux d'imposition 2016

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le maintien des taux d'imposition 2015, suivant les bases d'imposition prévisionnelles 2016 donnerait un produit fiscal attendu estimé à 60 003 €, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique pour 2016 soit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux votés	Produit
Taxe d'habitation	240 300	8,32 %	19 993
Taxe Foncière (Bâti)	172 000	9,31 %	16 013
Taxe Foncière (Non Bâti)	28 500	84,20 %	23 997
		<b>TOTAL</b>	<b>60 003</b>

Monsieur le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## Création d'un emploi saisonnier

Afin de répondre temporairement à un besoin saisonnier pour assurer l'arrosage et l'entretien des espaces verts et des plantations fleuries, il est indispensable de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal fixe à 7 heures hebdomadaires la durée de travail du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre 2016 inclus la durée du contrat à durée déterminée et décide que le contractant percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 340, majoré 321.

## Biens de section La Rodde – demande d'acquisition

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier reçu de Maître Renaud GANNAT, Avocat au Barreau de Versailles, intervenant en qualité de conseil de Madame GRAND Martine, laquelle demande à acquérir la parcelle cadastrée ZO n° 127, bien de section de La Rodde, d'une surface de 14 638 m<sup>2</sup> afin de pouvoir accéder aux parcelles ZO n° 80 et n° 81, lui appartenant.

Il présente le plan cadastral ainsi que le tableau de classement de la voirie communale concernant ces parcelles. Au vu des différents plans, ces parcelles sont desservies par une voirie communale classée - VC n° 233 « chemin des Emboursés » - voirie empierrée en bon état. Cette distribution a été réalisée lors du remembrement et n'a amené aucune remarque de la part des propriétaires.

En l'absence de commission syndicale, la gestion des biens et droits de la section est assurée par le Conseil Municipal et par le Maire (article L 2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Considérant que cette requête n'est pas fondée, au vu d'accès existant et adapté, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

## Remboursement des provisions pour charges

Mademoiselle Stéphanie DUVERGER, locataire du logement T2, verse chaque mois une provision pour charges en plus de son loyer. Après réactualisation des charges en fin d'année, il s'avère que les montants versés sont supérieurs aux charges réellement dues au titre des années 2014 et 2015.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Mademoiselle Stéphanie DUVERGER, le trop-versé des provisions pour charges au titre des années 2014 et 2015, soit un montant total de 383,45 €.

Cette dépense est inscrite à l'article 6188 du Budget primitif de l'exercice 2016.

## Révision des loyers 2016

*(Monsieur LABOURIER Mickaël, s'étant retiré lors du débat et du vote.)*

Le Conseil Municipal, décide de ne pas réactualiser les loyers du logement de Type 2 (locataire : Mademoiselle DUVERGER Stéphanie) et du pavillon T4 dit « ancienne agence postale » (locataire : Monsieur LABOURIER Mickaël) au titre de l'année 2016.

# SÉANCE DU 14 JUIN 2016

## Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) • Projet de périmètre •

L'arrêté préfectoral n° 16-00791 du 19 avril 2016 portant projet de périmètre pris par Madame la Préfète du Puy-de-Dôme dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme auquel est rattachée la commune de Teilhet, a été notifié le 27 avril dernier. Monsieur le Maire en donne lecture et expose que les communes doivent désormais se prononcer sur ce projet de périmètre dans un délai de 75 jours à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de périmètre, objet de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016.

## Coupes de bois de l'exercice 2016 – destination

Sur proposition de l'Office National des Forêts, des coupes de bois paraissent indispensables techniquement pour garantir la gestion durable des forêts soumises au Régime Forestier.

Le Conseil Municipal :

■ fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2016, les destinations suivantes : vente sur pied

Forêt	Nature de coupe	Surface à parcourir (ha)	Parcelle	Proposition
FS La Rodde	A4	5,61	A	sur pied
FS La Rodde	A4	2,90	B partie	sur pied
FS Chez Sagoueix et autres	A4	1,50	D partie	sur pied
FC Teilhet	E1	2,45	Unique partie	sur pied

■ autorise ces ventes de bois

## Soutien à la Trésorerie de Saint-Gervais d'Auvergne contre le projet de fermeture

La Trésorerie de Saint-Gervais d'Auvergne est menacée de fermeture au 31 décembre 2016 par décision de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant l'importance des services publics pour l'avenir des territoires ruraux s'oppose au projet de fermeture de la Trésorerie de Saint-Gervais d'Auvergne et demande le maintien des deux pôles des Finances Publiques de Saint-Gervais d'Auvergne et de Montaigut-en-Combraille.

# SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

## Gestion des biens de section – pâtures à usage agricole – bail à ferme

*(MM. GIDELLE Nicolas et PEYRONNY Christian, s'étant retirés lors du débat et du vote.)*

Les biens sectionaux appartiennent à la section, qui possède une personnalité juridique propre et non pas aux habitants. En l'absence de commission syndicale, ils sont gérés par le Conseil municipal et le Maire de la commune de rattachement de la section.

Le Conseil municipal a compétence pour fixer les règles d'attribution des terrains sectionaux à vocation agricole, notamment si ces règles prévoient la conclusion d'un bail suivie d'une mise à disposition de ces terrains au profit des agriculteurs en activité répondant aux critères d'attribution définis à l'article L 2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal établit un règlement d'utilisation des biens sectionaux à vocation agricole suivant la réforme du régime juridique des biens de section relatif à la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 et fixe le loyer annuel de ces terrains à 80 € l'hectare révisable annuellement suivant l'indice national du fermage.

En exécution de cette délibération le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail à ferme pour chaque bien de section à vocation agricole.

## Demandes d'adhésions à l'EPF-Smaf Auvergne

### ■ les communes de :

SAINT-ELOY-LES-MINES (Puy-de-Dôme), par délibération du 29 octobre 2015,  
MADRIAT (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 juin 2015,  
REUGNY (Allier), par délibération du 8 janvier 2016,  
MALREVERS (Haute-Loire), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,  
BOISSET (Cantal), par délibération du 26 mars 2016,

■ la communauté de communes SUMENE-ARTENSE (Cantal), composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

# SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

## Transfert des biens de section des Ayes au profit de la Commune de TEILHET

Considérant la demande formulée par l'ensemble des membres de la section des Ayes pour que soit transférée à la commune de Teilhet la totalité des biens de la section, détaillée dans le tableau ci-dessous :

section	N° de plan	adresse	contenance (Ha a Ca)
ZC	18	LES RIVAUX	1.76.80
ZC	19	LES RIVAUX	2.23.20
ZD	124	GRAND CHAMP	0.83.10
ZE	1	FEUILLE COMBADE	2.13.00
ZE	3	FEUILLE COMBADE	15.23.50
ZE	19	LES MOULIERES	0.36.30
ZH	29	LES BRUYERES	1.42.80
ZH	86	LES MELIERES	0.25.63
ZH	87	LES MELIERES	0.20.38
ZH	114	LE FAVET	0.94.85
ZH	126	LES CHAUMES	5.66.31
ZI	45	LES CHAGNES	9.11.60
ZM	36	PARET	2.40.80
ZM	37	PARET	0.19.80

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert de ces biens de la section des Ayes au profit de la Commune de Teilhet qui entraînera de fait, la disparition de ladite section. Considérant l'article L.2411-11 du C.G.C.T, les conditions de transfert étant remplies : demande conjointe de la majorité des membres de la section et de la majorité du Conseil Municipal ; l'Assemblée autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires au transfert ci-dessus évoqué et à signer tous les actes à intervenir.

## Risques statutaires – modification tarifaire du contrat groupe

La collectivité est assurée dans le cadre d'un contrat groupe d'assurance « risques statutaires » souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, auprès de la compagnie d'assurance CNP.

La compagnie d'assurance augmente de 5 % les taux de cotisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et il appartient à la collectivité de choisir parmi les différentes options proposées.

Le Conseil Municipal opte pour un remboursement à hauteur de 100 %, avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours au taux de 8,84 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Délégués au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères - SICTOM des Combrailles

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), validé le 19 septembre 2016 conduit à un redécoupage territorial qui ne coïncide pas avec le périmètre actuel du SICTOM des Combrailles. Les nouvelles communautés de communes devront obligatoirement exercer la compétence collecte et traitement des déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et procéder à une nouvelle désignation des délégués pour siéger au sein du syndicat et par la suite au VALTOM.

Afin de faciliter les désignations qui suivront l'installation des nouveaux conseils communautaires, il y a lieu de désigner les représentants de la Commune auprès du SICTOM.

Le Conseil Municipal désigne pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères - SICTOM des Combrailles :

- Déléguée titulaire : Madame ROUDIER Renée, Adjoint
- Délégué titulaire : Monsieur CORNETTE Michel, Conseiller Municipal

## Tableau des emplois - Création d'un poste d'attaché territorial

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison des tâches de gestion administrative et financière de plus en plus nombreuses et complexes, afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un poste d'attaché territorial (catégorie A), emploi permanent à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'attaché territorial et modifie le tableau des emplois de la collectivité.

## Communauté de Communes du Pays de Menat • Partage des biens intercommunautaire •

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2016/64 en date du 20 octobre 2016 du Conseil Communautaire du Pays de Menat, relative au partage des biens intercommunautaires nécessaire suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI). Il convient que chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Menat se prononce sur cette répartition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le partage et la répartition des biens intercommunautaires conformément à ladite délibération.

## Convention de mise à disposition de l'assistance technique départementale pour une offre de service de base dans le domaine de la voirie

Le Département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences notamment dans le domaine de la voirie, une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.

Par délibération en date du 27 septembre 2016, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a approuvé à titre expérimental et dans la limite des moyens dont il dispose, la mise à disposition d'une assistance technique des services départementaux dans le domaine de la voirie, aux bénéficiaires des communes et EPCI relevant du périmètre couvert par le SMADC, afin de répondre à leurs besoins.

La convention prévoit que les communes ou EPCI respectant les critères d'éligibilité précisés à l'article R.3232-1 et D.3334-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pourront en bénéficier à titre gratuit si elles en font expressément la demande et ce jusqu'à la mise en service effective d'une plateforme départementale d'ingénierie territoriale étendue sur l'ensemble du département ou à défaut au plus tard à la date du 31 décembre 2017.

Le Conseil municipal approuve les conditions générales de la mise à disposition de l'assistance technique départementale en matière de voirie proposée à titre expérimental et autorise le Maire à signer toutes conventions à intervenir.

## Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

Afin de poursuivre l'action menée par le SMADC pour la création d'un territoire vivant, solidaire, homogène dans le cadre de l'intercommunalité sur tout le territoire des Combrailles, il apparaît indispensable que toutes les communes formant le SMADC appartiennent à des communautés de communes dont le siège est dans les Combrailles

Les délégués du SMADC des 103 communes des Combrailles, réunis en assemblée générale, demandent que toutes les communes qui appartiennent au territoire du SMAD des Combrailles, soient intégrées à une Communauté des Combrailles existante dans le projet de Madame le Préfet, à savoir :

- les communes de Saint-Julien-Puy Lavèze, Saint-Ours les Roches et Pulvérières, à la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon au projet préfectoral, n° 8.

- la commune de Charbonnières-les-Varennes intégrée à la Communauté de Communes de Côtes de Combrailles et Manzat communauté + les 8 communes de Menat, au projet préfectoral n° 10.

Le Conseil Municipal adopte ladite délibération et demande en conséquence la modification de l'arrêté préfectoral pour le schéma proposé par Madame le Préfet dans les conditions ci-avant précisées. La présente délibération étant transmise à Monsieur le rapporteur de la CDCI et à Madame le Préfet et valant demande d'amendement.

## Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Programme 2017

Suite à la réalisation de la première tranche de travaux à l'intérieur de l'église, il est devenu indispensable pour des raisons de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et d'économie d'énergie, d'effectuer des travaux nécessaires de mises aux normes et à la sauvegarde de l'édifice.

En 2017, le Conseil Municipal prévoit la réfection complète de l'installation électrique, l'électrification des cloches, la mise en place d'un chauffage et les finitions plâtrerie, peinture sur le chœur et les huisseries.

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis, pour la réalisation de cette dernière phase des travaux approuve le projet pour un montant prévisionnel total de 23 490,00 € HT, soit 28 188,00 € TTC et retient les entreprises suivantes :

ENTREPRISES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
BROUSSE Didier	Plâtrerie-Peinture	12 888,00 €	15 465,60 €
Sarl Chomel - Heur'Tech	Mécanisme des cloches	3 643,00 €	4 371,60 €
Sarl Chomel - Heur'Tech	Electricité - Chauffage	6 959,00 €	8 350,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>23 490,00 €</b>	<b>28 188,00 €</b>

Modalités de financement :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 30 % du montant total HT des travaux,
- Subvention parlementaire : 11 % du montant total HT des travaux,
- Part contributive de la Commune assurée par les ressources propres de la Commune

## F.I.C. Fonds d'Intervention Communal 2017 - Demande d'inscription

Dans le but d'améliorer l'état de viabilité du réseau de la voirie communale, le Conseil Municipal souhaite effectuer des travaux sur les voies communales (référéncées au plan de classement 2011) ci-après : VC n° 233 – chemin des Emboursés, VC n° 2 – chemin de Chez Moigner, VC n° 214 – chemin des Ayes aux Menudes, VC n° 7 – chemin des Ayes au Puissidoux, VC n° 227 – chemin de Rodde, VC n° 29 - chemin de La Vialle (plans joints). Les principaux travaux comprennent le terrassement, l'empierrement, l'imprégnation et enduit bi-couche, la création de fossés, ainsi que la pose de bordures et caniveaux.

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis, approuve le projet et décide de faire réaliser ces travaux pour un montant prévisionnel total de de 77 551,00 € HT, soit 93 061,20 € TTC.

Modalités de financement :

- subvention du Département (30% du montant total HT des travaux avec un coefficient départemental de solidarité de 1,07)
- part contributive de la Commune assurée par les ressources propres de la commune et/ou réalisation d'un emprunt.

# Réalisations 2016

*Ouverture d'un chemin*



*Remplacement des deux portes d'entrée des logements*



*Rénovation totale de la tribune dans l'église*



*Réfection des crépis intérieurs de l'église*



# Les Pages Informations

## Où et comment obtenir ?

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES à FOURNIR
COPIE OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de Naissance	Indiquer la date de Naissance Vos noms prénoms et adresse
COPIE OU EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de Mariage	Indiquer la date du Mariage Vos noms et prénoms
COPIE OU EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Indiquer la date du Décès Les noms et prénoms
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de Mariage	En cas de perte, demande de duplicata : imprimé en Mairie
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ  Validité 15 ans (personne majeure) Validité 10 ans (personne mineure)	Mairie de Saint-Eloy-les-Mines	2 photos d'identité (Identiques et récentes) 1 justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie d'acte de naissance (- de 3 mois) Carte Nationale d'Identité périmée (si renouvellement)
PASSEPORT	Mairie de Saint-Eloy-les-Mines	2 photos d'identité récentes Copie d'acte de naissance 1 timbre fiscal C.N.I en cours de validité 1 justificatif de domicile
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE	Casier Judiciaire National 44079 NANTES Cedex 01	Imprimé en Mairie

## Quelles formalités pour mes travaux ?

Ce que je peux réaliser <b>SANS FORMALITÉ</b>	Ce que je peux réaliser avec une <b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b>	Ce que je peux réaliser avec un <b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>
<p><b>Edifier un mur</b> (sauf clôtures) de hauteur inférieure à 2,00m</p>  <p><b>Construire un ouvrage</b> de très petites dimensions</p> <p>surface inférieure à 5 m<sup>2</sup> hauteur inférieure à 12 m</p>  <p><b>Installer une piscine non couverte</b> inférieure à 10 m<sup>2</sup> hauteur inférieure à 1,80 m</p>	<p><b>Edifier un mur de clôture</b></p> <p><b>Modifier une façade</b> (Percer ou supprimer une fenêtre, fermer une loggia)</p> <p><b>Construire un ouvrage</b> surface supérieure à 5 m<sup>2</sup> hauteur supérieure à 12 m (ex : éolienne)</p> <p><b>Construire sur un terrain</b> un bâtiment inférieur à 20 m<sup>2</sup></p> <p>Ajouter une pièce d'habitation, créer un balcon, construire un garage, un abri de jardin, etc ...</p> <p><b>Changer une toiture</b></p> <p><b>Installer une piscine</b> non couverte &gt; à 10 m<sup>2</sup> &lt; à 100 m<sup>2</sup> hauteur inférieure à 1,80 m</p>	<p><b>Construction neuve</b></p>  <p><b>Travaux d'extension</b> Agrandissement de surface Supérieur à 20 m<sup>2</sup></p> <p><b>Travaux entraînant un changement de destination ou modifiant l'aspect extérieur des constructions existantes</b></p> <p><b>Construction d'un tunnel</b> Supérieur à 20 m<sup>2</sup></p> <p><b>Installer une piscine couverte</b> hauteur supérieure à 1,80 m</p> 



## Bibliothèque Départementale de Prêt

La Bibliothèque Départementale de Prêt met gratuitement à votre disposition un grand choix de livres. Se renseigner en Mairie.

## Location de la Salle des Fêtes

PIÈCES DEMANDÉES	Prix de Location Salle des Fêtes	Prix de Location Vaisselle	Tarif Caution
Particuliers (Commune)	150 €	30 €	300 €
Particuliers (hors Commune)	250 €	30 €	300 €
Associations communales	gratuit	gratuit	300 €
Associations hors Commune	250 €	30 €	300 €

Pour toute location, l'organisateur (**particulier ou association**) devra régler toutes les formalités administratives afférentes : convention, inventaire (en cas de location de vaisselle) et fournir une **attestation d'assurance** (couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition), **la semaine précédant celle de la location**.

## Location de chapiteau

La commune dispose d'un chapiteau de réception d'environ 70 m<sup>2</sup> qui peut être mis à la disposition des habitants de la Commune (30 € + caution). Son implantation doit être strictement réservée au territoire communal. Les associations communales peuvent l'utiliser à titre gratuit.

Pour toute location, l'organisateur (particulier ou association) devra à la signature de la convention, présenter une **attestation d'assurance** couvrant tous les dommages pour la période où le chapiteau sera mis à sa disposition.

## Recensement

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, **garçons et filles**, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer, dans les trois mois qui suivent **leur 16<sup>ème</sup> anniversaire**, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

La mairie vous remettra une **attestation de recensement à conserver**. Elle est réclamée pour toute inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire).

Les données issues de ce recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

## Recyclage des textiles



Un conteneur à vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie, a été mis en place au village de La Vialle à proximité du « Point propre » par le réseau d'entreprise LE RELAIS opérateur de collecte/valorisation textile en France.

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 50 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à **bien fermer** les sacs (ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.



## Point Propre

Des conteneurs VERRE, PAPIER-CARTON, METAL-PLASTIQUE, sont mis gratuitement à la disposition des usagers au « Point propre » situé vers le cimetière, ils permettent de récupérer, trier et valoriser plusieurs types de déchets.

Il est souhaitable que chacun les utilise comme il se doit et y dépose uniquement ce à quoi ils sont réservés. Les encombrants doivent être apportés en déchetterie, ce service est gratuit pour les particuliers. Les règles d'utilisations doivent être respectées par tous les usagers, dans le respect des contribuables.

## Décharge Municipale

La décharge municipale est **réservée uniquement aux habitants de la commune** et accepte **exclusivement** les dépôts de gravats, démolition, pierres, terre, herbe, etc..., **à l'exclusion des encombrants et des ordures ménagères.**

La clé est à retirer en Mairie aux heures et jours d'ouverture du secrétariat **et à remettre le jour même.**

## Horaires des déchèteries

**St-Eloy-les-Mines** : lundi : 10h – 12h et 14h – 17h, du mardi au vendredi : 10h-12h et 14h-18h, samedi : 9h-12h et 14h -17h, dimanche : fermé.

**St-Gervais-d'Auvergne** : lundi : 9h-12h et 14h – 18h, du mardi au vendredi : 14h – 18h, samedi : 9h-12h et 14h – 17h, dimanche : fermé.

# Centre Communal d'Action Sociale

## 19 avril 2016

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame ROUDIER Renée adopte le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui montre un excédent de 2 853,38 € qui sera affecté à la Section de Fonctionnement article 002 : excédent antérieur reporté.

Adopte le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à la somme de 6 093,38 €.

Le Conseil d'Administration décide d'allouer la somme de 550 € aux Restos du cœur et 150 € au Secours Populaire.

## 15 décembre 2016

L'Assemblée dresse la liste des personnes de la commune qui n'ont pas assisté au repas offert le 1er mars 2016 aux personnes de 65 ans (hospitalisées ou en Maison de Retraite et qui bénéficient d'une aide type APA ou PSD avec un GIR 4 mini). Elles recevront un colis de Noël remis par les membres du CCAS.

Il est décidé que le traditionnel repas aura lieu dimanche 5 mars 2017. Des devis seront demandés auprès de différents traiteurs.



# Le coin des associations

## CLUB SPORTIF TEILHETOIS

Pour cette nouvelle année qui débute, l'occasion m'est donnée, avec tous les joueurs et dirigeant(e)s, de vous adresser nos meilleurs vœux de santé, de joie, de bonheur pour 2017. La nouvelle saison a débuté non sans mal mais avec beaucoup d'enthousiasme . A la fin des matchs aller, l'équipe se classe 10<sup>ème</sup> avec 20 points (4 victoires, 1 match nul et 4 défaites) et avec 24 buts marqués. Toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenues. Cette année a aussi vu la fin des travaux dans les vestiaires visiteurs, commencés depuis quelques saisons maintenant.

Au niveau des festivités, nous avons organisé le réveillon de la St Sylvestre. Le 27 Février, la salle des fêtes a été le théâtre d'une soirée déguisée Années 80, très appréciée par tous les participants.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui, chaque dimanche, sont présents autour du terrain pour nous encourager, ainsi que les personnes qui nous aident spontanément et bénévolement dès que le besoin se fait sentir.

Nous vous souhaitons encore une fois une très belle année 2017.

*Le Président, Philippe SIVADE*



# COMITÉ DES FÊTES

Le 29 octobre 2016, le comité des fêtes organisait la fête des trois soupes.

Cette soirée a été organisée dans l'esprit associatif, où chacun apporte ses compétences dans un esprit de cohésion et de partage.

Jusqu'à tard dans la soirée, les convives ont pu danser et apprécier Mickael MODRANY et son compère MANOLO venus tout spécialement du Var.

Ils nous ont apporté un peu de soleil, et bien sûr le chant des cigales.

Le comité des fêtes est très heureux d'accueillir dans ses rangs trois nouveaux membres qui ont fait preuve de dynamisme dans l'organisation de cette soirée. Nous souhaitons la bienvenue à Justine ROCHE, Gaël GANGOU et Virginie LAURENT

À graver dans vos agendas, cette soirée des trois soupes sera reconduite le 29 octobre 2017.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

*Le Président, Christian PEYRONNY*



# ASSOCIATION DES AÎNÉS DE TEILHET

En 2016 l'effectif de l'Association est resté stable avec 51 adhérents qui pour la majorité d'entre eux participe aux manifestations proposées par le Conseil d'Administration où bonne humeur et convivialité sont toujours présentes.

Malheureusement à la mi-mai nous avons été très peinés par la disparition de Mr André BONHEUR. « Dédé » adhérent dès la création de l'Association puis très longtemps président et président d'honneur a beaucoup œuvré pour l'intérêt de tous.

■ Les 18 février et 24 mars 2016 ,35 et 36 adhérents ont partagé ces journées ; après le déjeuner ce sont les jeux de société qui sont à l'honneur (belote, scrabble, triomino etc)

■ Mercredi 20 avril 2016, des adhérents des associations de Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Sainte-Christine, Sauret-Besserve, et Bussièrès près Pionsat ont répondu à notre invitation et passé une journée de rencontre : randonnée pédestre, concours de belote et concours de pétanque, déjeuner (préparé par le restaurant de la Poste) étaient au programme.

■ Pour la fête de la Saint Jean ,25 juin, des adhérents prennent part à la préparation et participent à cette manifestation annuelle.

■ Le thé-dansant organisé par l'Association le 25 septembre, animé par Isabelle RELIANT et Philippe le chanteur a permis aux danseurs chevronnés de passer un agréable après-midi et entre deux tangos ou valse, déguster les pâtisseries confectionnées par nos adhérents.

■ Samedi 15 octobre 2016, jour du loto ; les plus chanceux ont gagné des lots de valeur (téléviseur 104 cm, bons d'achats de 100 €,50 €) et de nombreux autres lots. Je profite de cette page pour remercier les personnes qui achètent des cartes.

■ Dimanche 4 Décembre 2016 le traditionnel repas de la Sainte Barbe où 50 convives ont pu apprécier le déjeuner de fête préparé par le Gourmet Fiolant et aussi profité de l'animation, toujours très agréable, proposée par ALDO. Au dessert nous avons fêté les 90 printemps de Mr Pierre MOIGNIER et André FAURE, les plus âgés de nos adhérents, nous leur souhaitons une très bonne continuation.

Toutes ces manifestations ont lieu à la salle des fêtes mise à notre disposition gracieusement par la municipalité que je veux remercier.

L'Assemblée Générale de l'Association, initialement prévue dimanche 22 janvier a été reportée, suite aux intempéries, au samedi 4 février 2017 en présence de Monsieur Le Maire

Lors de cette assemblée, le conseil d'administration déjà en place a été entièrement réélu et à son issue a eu lieu la traditionnelle dégustation de la galette des rois.

La première réunion de bureau a eu lieu lundi 13 février, plusieurs manifestations sont prévues :

■ Jeudi 23 février, repas à la salle des fêtes.

■ Jeudi, 23 mars repas à la salle des fêtes.

Les jeudis après-midi les joueurs de belote se retrouvent à la salle des associations pour partager d'agréables moments.

L'association des aînés se fera un plaisir d'accueillir les jeunes ou anciens retraités qui souhaiteraient nous rejoindre afin de passer des moments de convivialité dans ces périodes difficiles pour tous.

C'est avec plaisir que je présente au nom des adhérents et personnellement les meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets les plus chers à vous toutes et tous ainsi qu'à vos familles.

*Le Président, Daniel CHARRAUX*



# AMICALE DES PÊCHEURS

L'association se joint à moi, pour vous souhaiter à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

L'année 2016 a été, comme la précédente, une bonne année, surtout notre thé dansant avec l'orchestre José Pierre, qui a eu un très bon succès.

Ainsi que notre méchoui habituel, qui est réservé aux pêcheurs et leurs invités.



La propriétaire a fait enlever une partie des nénuphars et nettoyer en queue d'étang, ce qui nous a permis d'investir pour un nettoyage des abords.

L'étang a pu être remis en eau fin novembre, et nous avons relâché 400 Kg de carpes, 137 Kg de tanches, 100 Kg de gardons, 20 Kg de goujons et nous mettrons, pour la saison 2017, 20 Kg de truites d'avril à juin.

## MEMBRES DU BUREAU:

Président: Mr Suchet Philippe

Vice-président: Mr Renard Pascal

Secrétaire: Mme Lapendrie Adéline

Trésorier: Mr Lessort Guy



Comme vous le savez, nous avons vidé l'étang (sous la pluie malheureusement) avec l'aide des pêcheurs et des personnes bénévoles, lesquels je remercie tout particulièrement.

Nous avons sorti 720 Kg de poissons, preuve que le poisson se plaît et que l'eau est saine.



Nous en profitons pour remercier la municipalité pour la location de l'étang et pour la subvention qui nous est allouée.

*Le Président, Philippe SUCHET*

# ASSOCIATION DE LA SAINT-JEAN

L'assemblée Générale a eu lieu le 18 Février 2016, le président Hervé Moigner nous a présenté sa démission. A l'issue du vote le bureau est composé de :

**PRÉSIDENTE** : Stéphanie Duverger

**VICE-PRÉSIDENTE** : Renée Roudier

**TRÉSORIER** : Guy Lessort

**TRÉSORIER ADJOINT** : René Peyronny

**SECRÉTAIRE** : Michel Magne

**SECRÉTAIRE ADJOINTE** : Marité Charraux

Je profite de cette occasion qui m'est offerte pour remercier le conseil municipal pour la subvention qu'il nous a attribué.

Cette année encore l'association, avec l'aide du conseil municipal et des associations de la commune, a organisé le 25 juin 2016 sa 9<sup>ème</sup> fête de la Saint-Jean. Nous avons commencé la journée par le traditionnel concours de pêche accompagné de sa tripe. Le Rallye Landier est venu animer l'apéritif ainsi que le repas de midi. Dans l'après midi les Bitous nous ont proposé un spectacle folklorique, suivi du groupe Tripote Swing avec leurs morceaux de jazz manouche.

Génération Top 50 nous a fait danser sur les tubes des années 80. Pour terminer la soirée en beauté le conseil municipal nous a encore une fois offert un magnifique spectacle pyrotechnique musical.



Je tiens à remercier les membres de l'association ainsi que les bénévoles pour leur implication, sans qui cette manifestation ne connaîtrait pas la même réussite.

Les membres de l'association se joignent à moi pour vous présenter ainsi qu'à vos proches tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année.

*La Présidente,  
Stéphanie DUVERGER*

# MARCHER ENSEMBLE À TEILHET

L'association Marcher ensemble à Teilhet a tenu son assemblée générale le 11 juin 2016. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents. Le bureau a été reconduit :

**PRÉSIDENTE** : Sylvie Duverger  
**VICE-PRÉSIDENTE** : Paulette Barrat  
**SECRÉTAIRE** : Catherine Barrat  
**SECRÉTAIRE ADJOINTE** : Maddy Ferary  
**TRÉSORIÈRE** : Marité Charraux  
**TRÉSORIÈRE ADJOINTE** : Gisèle Pelowski

Nos principales activités se composent de randonnées pédestres chaque jeudi après-midi (RDV Place de la Mairie à 14h30)

Tout au long de l'année, nous avons organisé plusieurs manifestations.

■ Le 31 janvier, thé dansant où 130 personnes se sont retrouvées afin d'entamer des danses endiablées au son de l'accordéon.



■ Le 1<sup>er</sup> mai, notre traditionnelle randonnée gourmande où 180 participants ont foulé le sol de notre belle commune. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui se sont associées à notre succès. Ce n'est pas une association mais toute une équipe de bénévoles qui se mobilise

et gravite autour de nous afin de faire une journée symbolique, remplie de convivialité, de sympathie, de bonne humeur avec, sans oublier, beaucoup de travail pour nos amis agriculteurs et chasseurs qui nous reçoivent avec tant de gentillesse et je suis agréablement touché de votre élan de solidarité. Pour tout cela je vous remercie personnellement et bien entendu !!! vous donne rendez-vous en 2017. Merci à toutes et à tous.

■ Le 11 juin, notre assemblée générale où nous avons terminé la soirée autour d'un apéritif dinatoire.

■ Le 25 juin, c'est avec plaisir que nous avons rejoint l'Association de la Saint Jean pour organiser la fête de la Saint Jean où là encore Municipalité et Associations ont travaillé main dans la main afin de proposer une journée conviviale, clôturé par un magnifique feu d'artifice apprécié de tous.

■ Le 1<sup>er</sup> juillet, voyage à Grangeant, où nous avons déjeuné à bord d'un bateau , nous avons découvert de magnifiques sites dans une ambiance plus qu'agréable, croisière qui a marqué les esprits.

- Le 6 Août, marche semi-nocturne qui s'est terminée autour d'un pâté aux pommes de terre. Après l'effort le réconfort !
- Enfin le 18 Août, journée randonnée et pique-nique où générosité, partage ont régné tout au long de la journée. Petits moments privilégiés de détente qui clôturent une année bien chargée.

Je remercie également les adhérents qui donnent beaucoup de leur temps et le travail qu'ils fournissent pour toutes nos manifestations. Merci à vous.

L'ensemble des adhérents se joint à moi pour vous présenter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017 .



*La Présidente, Sylvie DUVERGER*



# ACPG CATM TOE / OPEX

L'Année 2016 a vu les commémorations des grandes batailles, de Verdun et de la Somme, par les dirigeants du monde, impliqués à l'époque dans le conflit de la grande guerre. Les chefs d'états réunis et unis dans le recueillement sur les lieux des terribles batailles affirment plus « jamais cela ».

■ **16 janvier 2016** : Réunion à la salle des associations de Clermont-Ferrand entre les CATM et TOE-OPEX, dialogue entre les générations du feu.

■ **26 janvier 2016** : Réunion du Comité Directeur à la salle Leclanché, un pot de l'amitié clôturera la séance.

■ **8 Mai 2016** : Cérémonie au mo-nument aux morts, lecture des messages par monsieur le Maire et notre Président, minute de silence. La municipalité invite les habitants au traditionnel vin d'honneur.



■ **25 Juin 2016** : Fête de la Saint Jean : La section comme à l'accoutumée a offert son concours pour les festivités ; le feu d'artifice fut brillant.

■ **24 Juillet 2016** : Fête de la Sainte Madeleine : Le repas champêtre a réuni les Teilhetois, le barbecue a régalé tous le monde. La fin de la journée fût agrémentée par un air de musique à la satisfaction de tous

■ **11 Novembre 2016** : 11 Heures, dépôt de gerbe et lecture des messages par Monsieur le Maire et le président de la section. Le souvenir du sacrifice de nos anciens ravive nos mémoires. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôt la manifestation.



■ **15 novembre 2016** : Une réunion du Comité Directeur élargi aux présidents de section a eu lieu au lycée hôtelier de Chamalières.

■ **5 Décembre** : Cérémonie au monument aux morts en hommage aux morts civils et militaires, pendant les combats d'Algérie, Tunisie et Maroc. Dépôt de gerbe,

lecture des messages et minute de silence, suivi d'une collation offerte par la section dans la salle des associations.



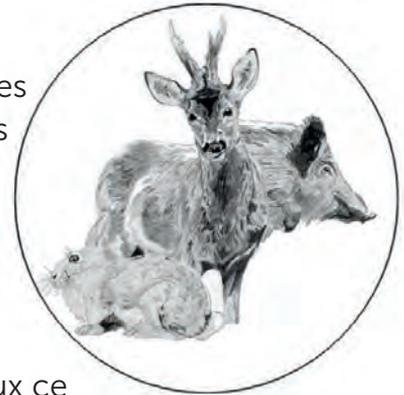
Les porte-drapeaux de la section ont participé aux différentes cérémonies et rendu hommage aux camarades disparus.

Au nom de la section et en mon nom, je présente à tous les habitants de la commune mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que vos souhaits les plus chers se réalisent en 2017.

*Le Président, André ROUGIER*

# SOCIÉTÉ DE CHASSE

En ce début d'année, je vous présente au nom de tous les membres nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à vous ainsi qu'à vos proches pour l'année 2017.



## Saison 2016-2017

La société compte 43 chasseurs.

Nous avons procédé aux lâchers de 160 faisans, 160 perdreaux ce qui permet quelquefois aux « petits pas » de faire d'agréables rencontres !

Nous poursuivons la lutte contre les nuisibles. Cette année nous avons fait venir « Le Rallye Landier » mais la météo n'était pas clémente ce jour là. En effet, il y avait beaucoup de neige et un seul renard a pu être prélevé.

En parallèle, notre garde Mr BOZEK participe activement avec les moyens autorisés.

Au cours de la saison 2015-2016 il a prélevé 28 renards + 8 par déterrage, nous le remercions vivement.

Merci à tous les agriculteurs qui nous permettent de pratiquer notre passion.

Nous sommes reconnaissants auprès de la Municipalité pour la subvention qui nous a été allouée.

Lors de chaque assemblée, nous rappelons les règles suivantes :

- respecter les clôtures
- refermer les barrières
- ne pas passer dans les troupeaux
- respecter les promeneurs



*Le Président, Guy LESSORT*



# L'Ambroisie

L'ambroisie est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue en France en 1863, vraisemblablement introduite par un lot de semences fourragères. Disséminée essentiellement par l'homme, les graines ne sont pas pourvues des dispositifs habituels permettant le transport par le vent et leurs épines ne leur servent pas à s'accrocher au pelage des animaux. Par contre elles peuvent être entraînées par l'eau et elles collent à la terre, transportée par les semelles, les pneus et tous les engins qui travaillent le sol. Les machines de récolte agricole jouent un rôle lors de la récolte de cultures contenant de l'ambroisie.

Des parcelles agricoles, des chantiers BTP, les bords de routes, les grèves de rivière, les terres nues sont propices à son expansion.

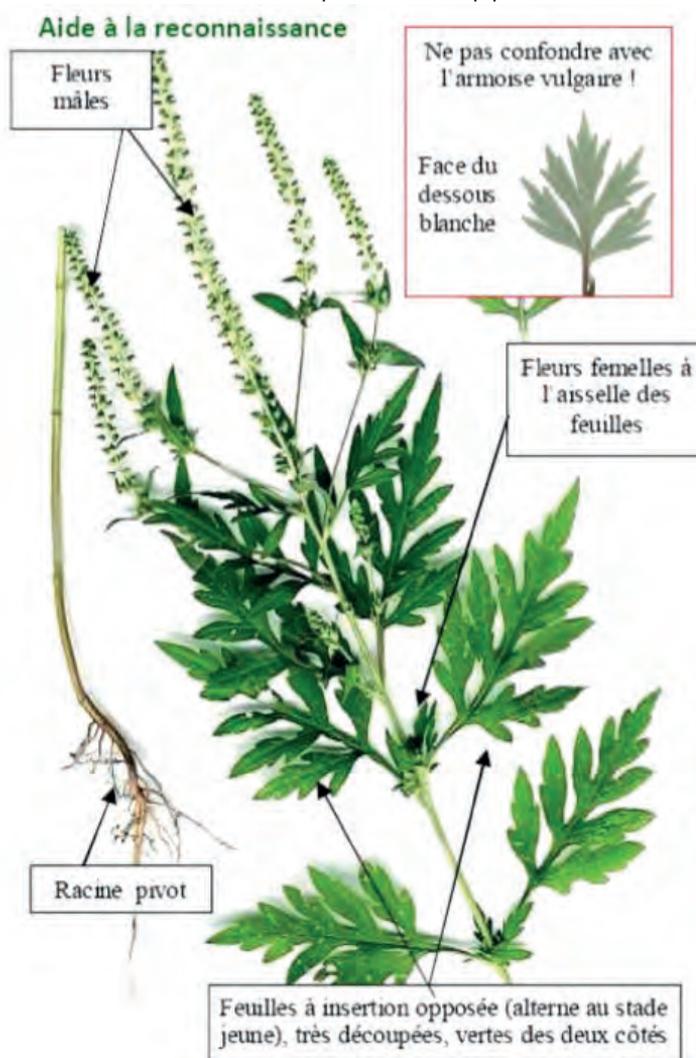
La Préfecture du Puy-de-Dôme a pris un arrêté et engagée une lutte contre cette plante invasive qui occasionne des allergies ( rhinite, urticaire et eczéma, conjonctivite, trachéite, asthme ) selon la zone 6 à 21% de la population exposée est allergique à l'ambroisie, la Préfecture demande aux communes un recensement des lieux infectés.

Pour la détruire, l'arrachage manuel à privilégier pour les petites surfaces, les plants peuvent être laissés sur place. Sinon, mettez- les dans un sac que vous apporterez à la déchetterie la plus proche.

**ACTION MECANIQUE :** ( tonte, fauchage, broyage...) procéder à une coupe haute ( supérieur à 10 cm) entre juillet et août, puis une seconde entre fin août et fin septembre au moment de la floraison. Surtout faire cela avant que la plante soit en graines.

Les engrais verts après récolte lui font concurrence et empêche son développement . Si la non destruction de l'ambroisie est acté le déclenchement de la procédure coercitive par la Préfecture aura lieu : PV – travaux d'office.

Si vous avez un doute sur une plante dans votre jardin, dans vos champs, prenez contact avec la Mairie, un référent viendra vérifier le bien fondé de votre doute. La durée de vie d'une graine est d'environ 40 ans et une plante d'ambroisie en produit 2 à 3000.



# ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DÔMES ET COMBRAILLES

Tout d'abord, remercions la municipalité de TEILHET de nous donner une nouvelle fois l'opportunité de nous présenter dans son bulletin et de souhaiter nos meilleurs vœux à chacune et chacun d'entre vous pour cette année 2017.

Notre association « loi 1901 » créée le 12 juin 2014 continue de se développer. Elle compte aujourd'hui quatre vingt cinq membres, propriétaires forestiers, sylviculteurs expérimentés ou néophytes, répartis sur un vaste territoire de quelque cent vingt six communes des Dômes et des Combrailles, ce qui nous permet d'appréhender une grande diversité de situations forestières.

Notre programme 2016 a intégré un certain nombre de nouveautés :

■ visite d'une entreprise de mécanique générale à Crocq dans la Creuse qui a développé un prototype de casse-bois sur mini-pelle. Remarquable efficacité démontrée sur de gros fûts de chênes très nouveaux.

■ « Forum d'entreprises forestières » organisé le 9 décembre à Pontgibaud. Manifestation destinée à faire se rencontrer entreprises et exploitants forestiers : un pari risqué pour une première mais largement gagné. En effet, dix sept entreprises de plusieurs secteurs d'activités forestières (pépiniéristes, entrepreneurs de travaux, experts, scieries, coopératives) ont répondu présentes. Une centaine de visiteurs, dont la moitié non-adhérents à l'association, sont venus s'informer et échanger avec les entrepreneurs. Vu les retours très positifs recueillis, nul doute que ce type de manifestation sera à reconduire.



Bien sûr, nous avons poursuivi nos animations maintenant habituelles auprès de nos adhérents : études de situations forestières; prestations (recherches de bornes et limites); etc.. Ceci se déroule toujours en étroite collaboration avec le Centre National



de la Propriété Forestière, notre référent technique. Nous avons également réalisé deux présentations sur le thème de la forêt auprès des élèves de CM2, écoles de Pontgibaud et Verneugheol. Côté matériel, nous continuons à nous équiper grâce à l'aide financière 2016 du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Concernant notre commune de TEILHET et sa voisine YOUX, nous avons réalisé plusieurs animations. Citons pour exemple, un chantier de reboisement conduit dans le cadre du projet initié par le Groupement d'Intérêt Public du Massif Central, « carbone + ». Cette démarche expérimentale et très novatrice impliquant des partenaires extérieurs aux propriétaires a été suivie avec beaucoup d'intérêt par nos élus



puisque près d'une trentaine, (dont 2 présidents de régions et anciens ministres) se sont retrouvés sur une des parcelles concernées. Autre exemple, la journée annuelle des sylviculteurs du Puy de Dôme 2016 a été organisée sur les deux communes le 19 septembre, avec conférences en salle et visites de plantations et de chantiers forestiers. Nous avons également participé à la tenue d'une réunion d'informations de propriétaires par le Centre National de la Propriété Forestière le 1 décembre à Teilhet. Le sujet concernait une autre démarche nouvelle qui est en cours de déploiement sur une partie des Combrailles. Une animation spécifique à notre association sera d'ailleurs réalisée sur ce thème en mars 2017 sur le territoire des 2 communes.

*Correspondants locaux :*  
*Michel FANGET - la Vialle - TEILHET - Tél : 09 77 76 55 44*  
*Jérôme GIDELLE - la Maison Rouge - TEILHET - Tél : 04 73 52 37 24*



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ÉLOY-LES-MINES

L'entrée en vigueur de la loi « NOTRE » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a vu naître de nouvelles intercommunalités. Ce nouvel établissement public de coopération intercommunale regroupe 34 communes, issues des anciennes Communautés de Communes Coeur de Combrailles, du Pays de St Eloy, de Pionsat, des communes, de la rive gauche du Pays de Menat (Menat, Neuf-Eglise, Servant et Teilhet) et de la commune de Virlet, représentées par 53 conseillers communautaires.

Elles sont plus grandes (plus de 15 000 habitants) et exercent de nouvelles compétences, cinq obligatoires et trois facultatives.

Les différents groupes de travail ont émis plusieurs propositions qui ont ensuite été validées de manière provisoire;

■ La future Communauté de Communes est nommée: « Communauté de communes du Pays de St Eloy », son siège social est situé à la médiathèque de St-Eloy-les-Mines.

■ La création du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) son siège social est situé à la halle à St-Gervais-d'Auvergne.

Le bureau de cette nouvelle communauté est le suivant :

■ Président : **François BRUNET**

Vice-Présidents dans l'ordre du tableau :

■ **Alain ROBERT**, développement économique

■ **Bernard FAVIER**, action sociale

■ **Henri DUBREUIL**, administration générale, finances & nouvelles compétences

■ **Jérôme GAUMET**, développement & aménagement de l'espace

■ **Bernard DUVERGER**, culture & tourisme

■ **Jocelyne LELONG**, enfance jeunesse

■ **Nicole MAGNIER**, habitat & cadre de vie



Vous trouverez ci-dessous la liste des délégués titulaires pour chaque commune.

Commune	Nom et Prénom	Commune	Nom et Prénom
ARS-LES-FAVETS	BODEAU SERGE	SAINT HILAIRE DE PIONSAT	RAVET VIVIANE
AYAT SUR SIOULE	RIEU Michel	SAINT JULIEN LA GENESTE	POUMEROL René
BIOLLET	VERGE André	SAINT MAIGNER	DUMAS Laurent
BUSSIERES PRES PIONSAT	DUBOSCLARD Claude	SAINT MAURICE PRES PIONSAT	BRUNET François
BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT	OLLIER Roger	SAINT PRIEST DES CHAMPS	FAVIER Bernard
CHARENSAT	BLANCHON François	SAINT PRIEST DES CHAMPS	GOUYON Gilles
CHATEAU-SUR-CHER	PAYRARD Odette	SAINTE CHRISTINE	THOMAS Jacques
DURMIGNAT	CHARTOIRE Guy	SAINT-ELOY-LES-MINES	SIKORA Marie-Thérèse
ESPINASSE	GIDEL Marc	SAINT-ELOY-LES-MINES	ROBERT Alain
GOUTTIERES	CLUZEL Daniel	SAINT-ELOY-LES-MINES	POMPILI Michelle
LA CELLETTE	CAZEAU Jean-Claude	SAINT-ELOY-LES-MINES	BOUSCAVERT Michelle
LA CROUZILLE	MAGNIER Nicole	SAINT-ELOY-LES-MINES	MONTEIL Pierre
LAPEYROUSE	MICHEL Jean	SAINT-ELOY-LES-MINES	GUERLING Huguette
LE QUARTIER	DURON Annelise	SAINT-ELOY-LES-MINES	DEQUAIRE Claude
MENAT	MAZUEL Daniel	SAINT-ELOY-LES-MINES	JOUHET Christian
MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	LEMPEREUR Claire	SAINT-ELOY-LES-MINES	BERNARD Eva
MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	SAUTERAU Jean-Marc	SAINT-ELOY-LES-MINES	DEMBIK Christopher
MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	MANSAT Annie	SAINT-ELOY-LES-MINES	DUBOISSET Jacqueline
MOUREUILLE	VERNADAT André	SAURET BESSERVE	LELONG Jocelyne
NEUF-EGLISE	BOURNAT GONZALEZ Karine	SERVANT	DURIN Sylvain
PIONSAT	GAUMET Jérôme	TEILHET	DUVERGER Bernard
PIONSAT	MOUGEL Christiane	VERGHEAS	BREYNE Christian
PIONSAT	PENY Bernard	VIRLET	BEAUMONT Marc
ROCHE D'AGOUX	ORIOU Laurence	YOUX	RAY Pierrette
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	GIRARD Michel	YOUX	SAVY Didier
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	GAILLARD Jean-Claude		
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	DUBREUIL Henri		
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	FUENTES Florence		

# La maladie de Lyme

On estime le nombre de cas en France à 42 pour 100 000 habitants. Les estimations réalisées dans le Puy de Dôme étaient en 2005 de 76 pour 100 000 habitants et plusieurs études menées par des laboratoires soulignent la présence de populations abondantes de tiques en Combrailles. Le caractère bocager des Combrailles et son climat à tendance océanique sont particulièrement propices au développement des populations de tiques.

L'évolution de la maladie de Lyme est donc prise très au sérieux par les pouvoirs publics et il paraît important de se mobiliser pour aider la recherche à mieux connaître son développement car au-delà des questions sanitaires c'est aussi les activités professionnelles (Ex. : agricoles, forestières, touristiques, etc.) et les activités de loisirs qui pourraient être impactées, tout particulièrement en Combrailles.

**Etude sur les cas de maladie de Lyme en pays des Combrailles**

CHU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CLERMONT FERRAND

INRA SCIENCE & IMPACT

VetAgro Sup

Avril 2017 - mars 2018

**J'ai une tache rouge suite à une morsure de tique ?**

Je participe à l'étude LymeSnap

**1- Je constate une marque rouge**  
ronde qui s'agrandit et peut disparaître spontanément.

**2- Je prends une photo**  
ou je demande à quelqu'un de le faire (médecin, pharmacien, proche)

**3- J'envoie ma photo**  
par sms ou par mail aux coordonnées ci-dessous :  
Mail : [lyme-snap@chu-clermontferrand.fr](mailto:lyme-snap@chu-clermontferrand.fr)  
Tél : 07 51 52 98 31

**4- Je serai rappelé par un infectiologue**  
pour un court questionnaire et des conseils de prise en charge.

Erythème migrant

Pour plus d'infos : [www6.inra.fr/lyme-combrailles](http://www6.inra.fr/lyme-combrailles)

# ÉTAT CIVIL 2016

## NAISSANCE

**2 Mai :** GAYTON Lino, Alain, Yves



## MARIAGE

**20 Août :** BARRAT Cathie, Madeleine et  
GENNISSON Frédéric, David

## DÉCÈS

**5 Janvier :** GAUDRY Janik, Georges, Guy, Daniel

**1<sup>er</sup> Avril :** BOILE Michel, Jean, Pierre

**18 Mai :** BONHEUR André, Maurice

**22 Mai :** DUGNON Jean, François

**1<sup>er</sup> Septembre :** DAFFIX (PEROTTO) Madeleine, Françoise

**15 Septembre :** FOURTIN (COURIOL) Marie, Jeanne



# L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES



## L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES ŒUVRE AUSSI POUR VOUS !

**Un agenda mensuel :** Organisateur, nous relayons vos animations auprès des prestataires, des collectivités, des associations et des estivants des Combrailles. Nous informons aussi la presse : La Montagne ou France Bleu pays d'Auvergne, le Semeur... N'oubliez de nous transmettre les dates, lieux, heures et affiches de vos animations. Valérie attend vos informations ! [valerie.leysse@tourisme-combrailles.fr](mailto:valerie.leysse@tourisme-combrailles.fr)

**Marchez, découvrez nos Combrailles :** Les plus beaux points de vue, les sentiers cachés, les cascades... 34 fiches randonnée pour parcourir les Combrailles du nord au sud sont réalisées par l'office de tourisme en collaboration avec les collectivités. Les sentiers et les balisages sont entretenus. Elles sont en vente à 1 € dans vos bureaux de tourisme.

**Geocaching :** De nouvelles caches à découvrir dans les Combrailles ! C'est une chasse au trésor à faire en famille, les enfants adorent. Tous les détails sur le site internet : [www.tourisme-combrailles.fr/geocaching.html](http://www.tourisme-combrailles.fr/geocaching.html)

**Un site internet adapté à tous supports :** Vous cherchez des activités, des randonnées, des sites à visiter, des idées de sorties, des restaurants... Cliquez et vous aurez des réponses sur [www.tourisme-combrailles.fr](http://www.tourisme-combrailles.fr)

**Des espaces d'accueil et des boutiques modernisés :** Afin de mettre en valeur les fiches randonnée ou patrimoine, les livres, les topo-guides, les cartes ou les souvenirs, l'Office de Tourisme a fait l'acquisition de présentoirs et de meubles d'exposition.

**Des vidéos promotionnelles :** En collaboration avec le Comité Régional de Développement Touristique, une vidéo sur la pratique du VTT dans les Combrailles a été tournée au mois de juin et une autre a été réalisée par le SMADC sur la qualité des prestations touristiques des Combrailles. Découvrez-les sur notre chaîne Youtube : [www.youtube.com/user/tourismecombrailles](http://www.youtube.com/user/tourismecombrailles)

**Une année positive :** L'office de tourisme a reçu 18 843 personnes, une fréquentation en augmentation de 6 %. La fréquentation du site internet poursuit sa croissance exponentielle avec 120 000 visites soit une augmentation de plus de 35 % sur l'année.

L'accueil hors murs, une nouveauté, a connu le succès ! Sébastien est allé à la rencontre des estivants dans des points stratégiques comme le gour de Tazenat, le lac des Fades-Besserve, le rond-point de Saint-Ours ou les grandes manifestations. Il a ainsi promotionné les Combrailles et renseigné plus de 2000 personnes.

**Nos projets 2018 :** Création d'un circuit VTT, en toute liberté, d'environ 300 km sur une semaine. Possibilité de faire une demi-boucle. Des propositions d'hébergements sont fournies. Nous attendons les sportifs ! Création d'une application randonnées sur les Combrailles pour découvrir leurs richesses, à l'aide de votre smartphone, tout en marchant. Vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider ! Et nous poursuivons nos efforts pour améliorer l'accueil touristique et diffuser vos informations touristiques sur l'ensemble des Combrailles. À nous de nous adapter aux tendances actuelles !